



Fiche de Données de Sécurité DALEP NET 9 Nettoyant Désincrustant

Fiche du 01/01/2023, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: **DALEP NET 9 Nettoyant Désincrustant**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Nettoyant Façades - Toitures

Usages déconseillés :
Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Raison Sociale : DALEP
Adresse : 5-7 Delle du Poirier-ZA Porte de la Suisse Normande.
14123.IFS.France.

Téléphone : +33 (0)2 31 23 52 79. Fax : +33 (0)2 31 23 87 54.
Email : dalep@dalep.net

<http://www.dalep.net>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy.
Hôpital Central
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
54035 Nancy Cedex
Tel : +33 3 83 22 50 50
Email: cap@chu-nancy.fr

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Met. Corr. 1, Peut être corrosif pour les métaux.



Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant



Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Contient

hypochlorite de sodium

hydroxyde de sodium

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

3.1. Substances

Non disponible

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
9,6 % m/m	hypochlorite de sodium	CAS: 7681-52-9 EC: 231-668-3	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  3.2/1 Skin Corr. 1 H314  3.8/3 STOT SE 3 H335  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
< 1 % m/m	hydroxyde de sodium	Numéro Index: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5	 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
< 1% m/m	Oxyde de C12-14 alkyl diméthylamine	CAS: 308062-28-4 EC: 931-292-6	 3.1/4 Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Chlore, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de chlore

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Utiliser le système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart des acides ou des produits acides
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Conserver à une distance éloignée d'acides.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2
ACGIH - STEL: Ceiling 2 mg/m³ - Remarques: URT, eye, and skin irr
Valeurs limites d'exposition DNEL
hypochlorite de sodium - CAS: 7681-52-9
mg/m³ - Travailleur professionnel: 3.1 - Exposition: Inhalation humaine -
Remarques: Effet systémiques aigus
mg/m³ - Travailleur professionnel: 1.55 - Exposition: Inhalation humaine -
Remarques: Effet systémiques à long terme
mg/kg - Travailleur professionnel: 5 - Exposition: Cutanée humaine -
Remarques: Long terme - effet locaux
Valeurs limites d'exposition PNEC
hypochlorite de sodium - CAS: 7681-52-9
Cible: Eau douce - valeur: 0.21 µg/L
Cible: Eau marine - valeur: 0.042 µg/L
Cible: station d'épuration - valeur: 0.03 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166

Protection de la peau:

Vêtements de protection pour les agents chimiques.

Protection des mains:

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection respiratoire:

Porter un équipement respiratoire approprié

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

Aucun
Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide Jaune	--	--
Odeur:	Javel	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH:	14	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non disponible	--	--
Point éclair:	Non disponible	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--
Inflammation solides/gaz:	Non disponible	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	1.12	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible	--	--
Température d'auto-allumage :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--
Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

10.2. Stabilité chimique

Se décompose par chauffage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Acide

Acides forts / oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

chlore (Cl₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

Non disponible

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

hypochlorite de sodium - CAS: 7681-52-9

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : > 1100 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : > 10.5 mg/L

Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : > 20000 mg/Kg

Oxyde de C12-14 alkyldiméthylamine - CAS: 308062-28-4

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 1064 mg/Kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritation cutanée Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritation oculaire - Voie: oculaire Positif - Remarques: May causes serious eye damage

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

hypochlorite de sodium - CAS: 7681-52-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Salmo gairdneri = 0.06 mg/L - Durée h: 96

Point final: EC50 Daphnia magna = 0.141 mg/L - Durée h: 48

Point final: NOEC Algues = 0.0021 mg/L - Durée h: 168

Oxyde de C12-14 alkyldiméthylamine - CAS: 308062-28-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 Daphnie = 3.1 mg/L

Point final: LC50 Algues = 0.143 mg/L

Point final: LC50 Poissons = 2.67 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

Biodegradabilité (%) : Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Bioaccumulation (BCF) : Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

Mobilité dans le sol : Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

ADR-Numéro ONU: UN1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: liquide corrosif, n.s.a (hypochlorite de sodium, hydroxyde de sodium), 8, II, (E),

Non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 8

ADR-Etiquette: 8

Non disponible

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: II

Non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Polluant marin

Non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Code de restriction en tunnel: (E)

Non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E1, E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Nomenclature des installations classées: 1172

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1	3.2/1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n°	Méthode de classification
--	---------------------------

Fiche de Données de Sécurité DALEP

NET 9 Nettoyant Désincrustant

1272/2008	
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essais
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps

Fiche de Données de Sécurité DALEP
NET 9 Nettoyant Désincrustant

UN: Nations Unies
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.